

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

LA RÉGION GUADELOUPE ACCOMPAGNE LES COMMUNES DE GUADELOUPE



« Cette opération s'inscrit dans un large projet que nous portons pour toute la Guadeloupe.

Ces travaux d'envergure permettront d'une part d'offrir à notre population une mise en valeur de leur territoire et une sécurité dans leur déplacement, mais aussi de réduire de 60% les consommations d'électricité des communes.. »

Ary Chalus



Ce jeudi 20 septembre 2018, les membres de la Commission Permanente de la Région Guadeloupe se sont réunis à l'Hôtel de Région et se sont prononcés sur de nombreux points inscrits à l'ordre du jour, dont un sujet phare a été une nouvelle fois l'énergie avec la maîtrise de la demande d'énergie et la modernisation de l'éclairage public :

- *L'accompagnement du SY.MEG par la Région Guadeloupe dans la mise en place de projets structurants entrant dans la mise en œuvre de la politique régionale;*
- *le programme régional de rénovation énergétique de l'éclairage public, au bénéfice des communes de Guadeloupe.*

1. Le Région Guadeloupe accompagne le SY.MEG dans la mise en place de projets structurants entrant dans la mise en œuvre de la politique régionale

C'est notamment le cas à travers le projet de communication en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande d'énergie porté par le SY.MEG.

Ce projet d'un coût total estimé à 354 000 €, a fait l'objet d'une subvention régionale de 90 000 € couvrant 25% des coûts nécessaires à sa mise en œuvre.

Il s'agira pour le SY.MEG, la Région et l'ADEME, de mettre en place une stratégie globale de communication, sur les deux prochaines années selon trois axes majeurs :

1. Information et communication à destination du grand public sur les bons gestes et les bonnes pratiques en matière de performance énergétique.
2. Conduite d'actions de vulgarisation en faveur de la performance énergétique des foyers :
 - sensibilisation d'élèves du primaire aux énergies renouvelables, afin de développer chez nos enfants les gestes induisant une meilleure maîtrise de l'énergie et la sensibilisation aux énergies renouvelables.
 - communication autour de la Route du rhum-Destination Guadeloupe, en partenariat avec le skipper Willy Bissainte qui participera à l'édition 2018 de la course en solitaire. Ce partenariat vise notamment à mettre en avant les performances en maîtrise d'énergie du catamaran autonome du skipper doté de cellules photovoltaïques et d'un hydrogénérateur qui lui évite l'usage des carburants fossiles.
3. Organisation de retours d'expérience quant aux performances énergétiques des bâtiments. **La Région Guadeloupe, et les fonds européens accompagnent le SY.MEG, à hauteur de 225 000 €,** pour l'installation d'une centrale de production d'énergie renouvelable à des fins d'autoconsommation et d'alimentation de véhicule électrique. Ces bonnes pratiques feront l'objet d'ateliers de présentation afin d'en faire connaître les bénéfices et les précautions techniques à des maîtres d'ouvrage publics et privés.

Les partenaires seront ainsi systématiquement associés aux différentes actions de vulgarisation qui seront réalisées dans ce projet.

Le plan de financement prévisionnel pour le soutien à ce projet est le suivant :

Financeurs	Montants (HT)	Taux
Région Guadeloupe	90 920 €	25,70 %
ADEME	192 120 €	54,30 %
SYMEG	70 760 €	20 %
TOTAL	353 800 €	100 %

2. La Région Guadeloupe accompagne la modernisation de l'éclairage public des commune de Guadeloupe.

Un exemple d'accompagnement en cours avec Sainte-Anne.

Rénovation opérée par le SyMEG : 2,4 M€ de FEDER et 140 000 € en fonds propres

Dans le cadre de l'appel à projets Région – EDF- ADEME « Rénovation de l'éclairage public », lancé en mars 2017, le Sy.MEG, qui bénéficie du transfert de la compétence éclairage public pour 8 communes, dont Sainte-Anne, a répondu pour la rénovation des parcs d'éclairage public de celles-ci.

Le programme de rénovation de Sainte-Anne consiste au remplacement des luminaires dans un état vétuste par des luminaires de type LED avec gradation de l'intensité lumineuse, dès 21 heures, permettant ainsi d'obtenir des résultats conséquents en termes d'efficacité énergétique et de réduction de pollution lumineuse.



Les travaux seront réalisés en 2 phases :

- La première tranche de rénovation des installations de l'éclairage public de la commune, pour laquelle les travaux ont débuté le 30 août 2018 et devraient s'achever le 31 octobre 2018, concerne 3 zones : Fonds-Thézan-Maudette (275 points lumineux) ; les Grands-Fonds (310 points lumineux), Saint-Protais Cinq Etangs (815 points lumineux). Ce sont 1400 points lumineux et 29 armoires de commande qui seront remplacés lors de cette première phase de travaux pour un montant total de 1 693 522 € HT.

- La seconde tranche des travaux devrait débuter courant 2019, s'achever avant la fin de l'année 2020, et permettre le remplacement de 2505 points lumineux et 86 armoires pour un coût total estimé de 3 861 375 € HT. L'avis d'appel à candidature pour cette tranche a été publié le 17 septembre dernier.

Cette opération permettra à la commune de réaliser des économies sur ses factures d'électricité. En effet, la commune de Sainte-Anne dépense en moyenne 355 000€ par an pour les consommations liées à l'éclairage public. En réalisant cette opération, elle devrait réduire de plus de 60% sa consommation énergétique lui permettant ainsi de faire des économies de l'ordre de 240 000€ par an (tranches 1 et 2 des travaux).

Un programme régional de rénovation énergétique de l'éclairage public, au bénéfice des communes de Guadeloupe



**Pour les communes,
de remarquables économies financières et d'énergie**

**Pour la Région,
un investissement de 6 millions d'euros en fonds propres
et 28 millions de FEDER**

L'éclairage public est le premier poste de consommation d'électricité pour les collectivités locales. 75 000 points lumineux sont répartis sur le territoire pour une consommation annuelle cumulée de 44GWh.

L'enjeu d'une opération globale de rénovation de l'éclairage public des collectivités est triple:

- permettre aux collectivités de réaliser des économies financières sur le poste « consommation d'électricité » (60% du budget de fonctionnement énergie),
- réaliser des économies d'énergie à l'échelle de tout le territoire et apporter une contribution significative aux objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE),
- améliorer significativement le service d'éclairage des voiries rendu à la population.

Toutes les communes sont aujourd'hui concernées par des travaux de rénovation de leur éclairage public, ce qui représente un investissement compris entre 60 et 77 M€ en fonction du type de luminaire choisi (Sodium Haute Pression ou LED).

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques fixés par la PPE, le Conseil régional assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations de rénovation du parc d'éclairage public pour les communes affichant des capacités financières fragiles. L'enveloppe prévisionnelle globale est estimée à 6 000 000 €. L'enveloppe FEDER pour cette opération est de 28 millions d'euros, à un taux maximum d'intervention de 80%.

Les communes concernées seront donc saisies afin de solliciter la signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux.

Cette démarche de rénovation globale de l'éclairage public du territoire est partie intégrante du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2018 de la Région Guadeloupe, et est également intégrée aux visites du Président de Région en communes.

Modalités de définition des interventions financières

Les hypothèses prises pour la rénovation du parc sont issues de l'étude réalisée, en 2016, par la région Guadeloupe en partenariat avec l'ADEME. Cette étude préconise :

- le remplacement du matériel en état vétuste et moyen,
- la mise en sécurité électrique des ouvrages (remplacement des armoires),
- l'utilisation de luminaires à source LED, 110 à 120 lm/Watts et drivers paramétrables.

Afin d'inciter à la mise en œuvre de ces travaux d'envergure, un appel à projet a été lancé à l'attention des communes et des syndicats compétents en matière d'éclairage public. Cet appel à projet lancé par la région en partenariat avec EDF Archipel Guadeloupe, et les fonds européens s'appuie sur une délibération cadre adoptée par la commission permanente du conseil régional sous le numéro CR/17-234 en date du 05 mai 2017.

Cette délibération prévoit une contribution du conseil régional de la Guadeloupe, allouée dans le cadre de la PPI, à hauteur de 6 millions d'euros. L'enveloppe FEDER, dont la Région assure l'autorité de gestion, pour cette opération est de 28 millions d'euros, à un taux maximum d'intervention de 80%.

Une enveloppe complémentaire de 3.1 millions d'euros a été apportée par les services de l'État à l'ensemble des opérations. Ce complément permettant à certaines communes en difficulté d'atteindre 100% de cofinancement.

À noter : Certaines communes lauréates d'appels à projets bénéficient également de fonds TEPCV, relatifs aux certificats d'économie d'énergie et/ou d'appels à projet. Ces contributions complémentaires représentent au titre de cette opératic



3 598 500.00€, et permettent à certaines communes d'être financé jusqu'à 100% pour la réalisation de leurs travaux.

Aussi, le montage technico-financier de cette opération a permis de maximiser la mise à contribution des fonds européens, tout en maîtrisant l'impact sur les finances de la collectivité régionale.

Ainsi, les aides financières accordées dans le cadre de cette opération, conformément à la délibération cadre CR/17-234, à l'appel à projet Région Guadeloupe-FEDER-EDF, et aux avis rendus par la DRFIP, l'ont été sur les bases suivantes :

Cas n°1 : le projet permet la réduction de 50% des consommations d'électricité par rapport à l'état initial :

- Coût éligible : 800 € par points lumineux ;
- Subvention région : 5% du coût total éligible ;
- Subvention FEDER : 50% à 80% du coût total éligible, sous condition des avis de la DRFIP pour chacun des bénéficiaires ;
- Accompagnement EDF : 300€ par points lumineux et 1 000€ par armoires remplacées.

Cas n°2 : le projet permet la réduction de 75% des consommations d'électricité par rapport à l'état initial :

- Coût éligible : 1 000€ par points lumineux ;
- Subvention région : 15% du coût total éligible ;
- Subvention FEDER : 50% à 80% du coût total éligible, sous condition des avis de la DRFIP pour chacun des bénéficiaires ;
- Accompagnement EDF : 300€ par points lumineux et 1 000€ par armoires remplacées.

Les collectivités bénéficiaires ont toutes validé les plans de financement proposés par une délibération de leur organe décisionnel.

Certaines collectivités ont fait le choix de ne pas émarger à ce dispositif, c'est notamment le cas de Bouillante qui a mis en place des fonds issus de l'appel à projet TEPCV, EDF et un financement participatif. C'est aussi le cas de Baillif, qui a choisi également d'émarger uniquement au TEPCV et aux aides EDF.

À ce jour 15 dossiers sont finalisés au profit de 26 communes de Guadeloupe

Sy.MEG : Anse-Bertrand, Désirade, Port-Louis, Sainte-Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Vieux-Fort, Vieux-Habitants

9 061 points lumineux

Objectifs : réduction de 50 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 226.65€ - Coût total éligible : 7 338 000.00 €

État d'avancement de l'opération : Les travaux sont en cours pour une durée de 24 mois

Baie-Mahault : 6 805 points lumineux

Objectifs : réduction de 75 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 505.87€ - Coût total éligible : 6 965 000.00 €

État d'avancement de l'opération : Les travaux sont en cours sur le territoire
24 mois



Petit-Bourg : 5 283 points lumineux

Objectifs : réduction de 75 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 538.72€ - Coût total éligible : 5 359 900.00 €

État d'avancement de l'opération : Les marchés publics sont en cours de passation

Morne-à-l'Eau : 3 659 points lumineux

Objectifs : réduction de 75 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 780.67€ - Coût total éligible : 3 659 000.00 €

État d'avancement de l'opération : Les marchés publics sont en cours de passation

Saint-Claude : 1 813 points lumineux

Objectifs : réduction de 75 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 511.47€ - Coût total éligible : 1 885 275.00 €

État d'avancement de l'opération : Les marchés publics sont en cours de passation

Petit-Canal : 2 328 points lumineux

Objectifs : réduction de 75 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 387.07€ - Coût total éligible : 2 328 000.00 €

État d'avancement de l'opération : Les travaux sont en cours sur le territoire pour une durée de 10 mois

Goyave : 1 477 points lumineux

Objectifs : réduction de 75 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 433.12€ - Coût total éligible : 1 477 000.00 €

État d'avancement de l'opération : Les travaux sont en cours sur le territoire pour une durée de 12 mois

Deshaies : 715 points lumineux

Objectifs : réduction de 75 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 643.72€ - Coût total éligible : 737 000.00 €

État d'avancement de l'opération : Les travaux sont en cours sur le territoire pour une durée de 10 mois

Gourbeyre : 1 157 points lumineux

Objectifs : réduction de 75 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 587.41€ - Coût total éligible : 1 157 000.00 €

État d'avancement de l'opération : Les travaux sont en cours sur le territoire pour une durée de 8 mois

Pointe-Noire : 1 063 points lumineux

Objectifs : réduction de 75 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 387.07€ - Coût total éligible : 1 063 000.00 €

État d'avancement de l'opération : Les marchés publics sont en cours de passation

Communauté de Communes de Marie-Galante : 3 242 points lumineux

Objectifs : réduction de 75 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 316.73€ - Coût total éligible : 3 302 875.00 €

État d'avancement de l'opération : Les marchés publics sont en cours de passation

Trois-Rivières : 1 130 points lumineux

Objectifs : réduction de 70 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 327.66€ - Coût total éligible : 1 310 000.00 €

État d'avancement : en attente de la délibération régionale prévue le 20 septembre 2018

Saint-François : 3 073 points lumineux

Objectifs : réduction de 70% des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 301.73€ - Coût total éligible : 3 073 000.00 €

État d'avancement : en attente de la délibération régionale prévue le 20 septembre 2018

Le Gosier : 4 534 points lumineux

Objectifs : réduction de 77 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 100€ - Coût total éligible : 4 534 000.00 €

État d'avancement : en attente de la délibération régionale prévue le 20 septembre 2018

Les Abymes : 9 910 points lumineux

Objectifs : réduction de 71 % des consommations d'électricité

Coûts par points lumineux : 1 221.54€ - Coût total éligible : 9 910 000.00 €

État d'avancement : en attente de la délibération régionale prévue le 20 septembre 2018